



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 juillet 2019 à l'hôtel de ville de Pointe-Claire (451, boulevard Saint-Jean) les règlements suivants ont été adoptés :

PC-2906 : Règlement visant à accorder une subvention pour favoriser le soutien des personnes âgées de 65 ans et plus; et

PC-2775-58 : Règlement modifiant le Règlement de zonage PC-275 relativement aux enseignes identifiant le centre commercial « Fairview Pointe-Claire ».

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.
Donné à Pointe-Claire ce 10 juillet 2019.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the regular council meeting held on July 2, 2019 at Pointe-Claire City Hall (451 Saint-Jean Boulevard), the following by-laws were adopted:

PC-2906: By-law to grant a subsidy to support seniors aged 65 and over; and

PC-2775-58: By-law amending Zoning By-law PC-2775 with regards to signs identifying "Fairview Pointe-Claire" Shopping Center.

These By-laws will come into force in accordance to the law.
Given in Pointe-Claire this July 10, 2019.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk